

Je propose de limiter à 2 le renouvellement des mandats électifs. Il faut bien l'entendre en termes de durées, par exemple 10 ans pour un député et 12 ans pour un élu municipal.

Si la durée maximale est atteinte en cours d'exercice, l'élu reste en activité jusqu'au prochain renouvellement (entrée suite à dissolution, décès ou autres).